

“ at one point or another your images will probably be used on the Internet without your permission ”

Enforcing Your Rights

Whether it's your client's Facebook page or a business using your beautiful images on their slick website, at one point or another your images will probably be used on the Internet without your permission. Here are some steps to take if (or when) this happens to you.

Article by Dan Pollack at Dan Pollack Law

First Step: Finding your images. As all of you know, the Internet makes it pretty easy to steal images. But there are also some great online tools to find your images online. For example, you can upload your images to Google Images and do a reverse search that will provide a list of websites where your images are being used. Other useful free tools for finding your images include TinEye and the Copyright Infringement Finder for FireFox. The bottom line is that if someone is using your photos on the Internet, you can find them.

Second Step: Get the evidence. Assuming that they don't have the right to use your image (something you must confirm), get evidence of how they are using your image. New computers make it relatively easy to obtain screen captures from websites and there are tools such as Snagit by TechSmith that make it even easier. Simply printing to PDF will provide you with sufficient evidence. Just make sure your screenshots include the date.

Third Step: Determine your approach. You probably don't want to immediately file a lawsuit in Federal Court against your client using your image on their Facebook page. A friendly note will probably suffice to get the image removed. Likewise, you might not want to send a formal letter to a non-client using your image in a personal blog. But you might want to move more aggressively if it's a business using your image to promote itself.

Fourth Step: Assess the infringer. Even if a company is using your work, you may not want to prepare a formal letter if they are located in a country where it might be difficult to enforce your rights, or an outdated font and the "© 2002" notice might send the signal that the company is inactive. There are many helpful tools that can help you learn more about the infringer. Check to see if there's a physical address on the website and use search engine map tools to see if it's a commercial operation or a basement apartment. Check whois.com to confirm the company's address and identify the website ISP/host and contact information for the website administrator. Look for any information that you can find about the company – reviews, social media pages, other websites, federal / provincial / state corporate listings – anything that can help you assess your options.

Fifth Step: DMCA takedown. Although you may not want to take formal steps directly against the infringer, you can still try to get the image removed. Many website ISPs or hosts are based in the United States and they will have procedures for removing infringing materials from websites pursuant to the U.S. Digital Millennium Copyright Act (DMCA). You can identify the applicable ISP through a whois.com search and if they are US-based, they will provide the procedure that you need to follow to

remove the infringing material – you don't need to hire a lawyer to do this. Unfortunately, Canadian ISPs are not subject to the same obligations, but all of the major social media sites have similar procedures for removing infringing material.

Sixth Step: Pursuing the infringer. If you don't want to demand payment (at least initially) and instead just want the infringer to remove the image or you want to propose providing you with credit on their website, you can prepare the letter yourself. But include your evidence, specific instructions about what you want, and the words "Without Prejudice – For Settlement Purposes Only" somewhere prominent in your letter. This makes it clear that your proposal would be inadmissible in a court case if you later decide to bring a formal legal action.

If you want to demand payment, I recommend hiring a lawyer with copyright experience – especially if it's your first time. An experienced lawyer can help assess the value of your claim and the infringer's likelihood of paying. It also adds weight to your demand when it comes directly from a lawyer.

But if you prepare the letter yourself, here are some pointers: (1) don't accuse the infringer of committing the crime of the century – remember that most infringements are inadvertent – keep the tone professional and avoid histrionics; (2) clearly and succinctly explain how they are using your image and what you want them to do – don't write a legal treatise; (3) if you are asking for fees, include an invoice and don't ask for too much or too little – you lose credibility if you demand 100 times what you would normally charge and you won't be taken seriously if you ask for \$6.43. But setting the demand amount is tricky, which is why it's a good idea to hire a lawyer.

Final thoughts: Use watermarks with your images on your own sites. It won't stop infringers, but it sends a message that you are trying to prevent unauthorized uses and it can give you a stronger claim for damages if an infringer is using your watermarked image (yes, it happens). Also, make sure your client contracts are clear so that they know exactly what they can and can't do with your images. Finally, while it's unlikely to result in a financial windfall and it can be tough sledding, I strongly encourage you to learn more about your rights to help you protect your hard work and livelihood by proactively trying to stop copyright infringements. It not only helps you, but also your fellow photographers.

Dan Pollack is a Toronto-based lawyer who primarily focuses on copyright and contract law, helping creators such as photographers, filmmakers, musicians and writers protect and gain value from their work. Dan is admitted to practice in Ontario and California. He can be reached at dan@danpollacklaw.com and his website is www.danpollacklaw.com.

“ à un moment donné, vos images seront probablement utilisées sur l'internet sans votre permission ”

Faites respecter vos droits

Que ce soit sur la page Facebook d'un de vos clients ou une compagnie qui utilise vos belles images sur leur nouvelle page internet, à un moment donné, vos images seront probablement utilisées sur l'internet sans votre permission. Voici les étapes à suivre si ou quand cela vous arrivera.

Première étape: Trouver vos images. Comme vous le savez, il est assez facile de voler des images sur l'internet. Par exemple, vous pouvez télécharger vos images vers Google Images et faire une recherche inversée qui vous fournira une liste des sites web qui utilisent vos images. D'autres outils gratuits pour trouver vos images sont TinEye et l'ajout pour Firefox « Copyright Infringement Finder » (Fureteur de contrefaçon des droits d'auteur). Le résultat net, c'est que si quelqu'un utilise vos photos sur l'internet, vous pouvez les trouver.

Deuxième étape: Obtenir la preuve. Si nous tenons pour acquis qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser votre image (ce que vous devez être en mesure de confirmer) obtenez la preuve de la façon qu'ils l'utilisent. Les nouveaux ordinateurs rendent la vie plus facile avec la facilité de la capture d'écran directement des sites web et il y a aussi des outils comme Snagit de TechSmith qui rendent la chose encore plus facile. Une sauvegarde/impression en PDF vous fournira la preuve suffisante. Vous devez vous assurer que la date figure dans la capture d'écran.

Troisième étape: Déterminer l'approche à prendre. Vous ne voulez probablement pas dans l'immédiat, introduire une action devant un tribunal fédéral contre votre client qui utilise votre image sur sa page Facebook. Une lettre amicale sera fort probablement suffisante pour faire enlever l'image. De la même façon, vous ne voulez pas envoyer une lettre formelle à une personne, non-client, qui utilise vos images sur un blogue personnel. Par contre, vous voudrez agir un peu plus agressivement contre une entreprise qui utilise vos images pour se promouvoir.

Quatrième étape: Évaluer le voleur de droit. Même si une compagnie utilise vos œuvres, il est possible que ce soit contre-productif de leur faire parvenir une lettre formelle s'ils sont situés dans un pays où il vous sera difficile de faire respecter vos droits, ou une police désuète et la mention « © 2002 » peut vouloir dire que la compagnie est inactive. Il existe plusieurs outils très utiles pour vous aider à en apprendre plus sur le voleur de votre droit d'auteur. Vérifier s'il y a une adresse physique sur le site web et utiliser un outil fureteur carte (map) pour voir si c'est une opération commerciale ou un appartement de sous-sol. Vérifiez « whois.com » pour confirmer l'adresse de la compagnie et identifiez le ISP/hébergeur du site ainsi que l'information de contact pour le webmestre. Recherchez toute l'information sur la compagnie que vous pouvez trouver, les critiques (reviews), pages de média sociaux, autres sites, les listes de corporations provinciales et fédérales, tout ce qui peut vous aider à évaluer vos options.

Cinquième étape: L'attaque DMCA. Même si vous ne voulez pas prendre les étapes légales contre le voleur de droits, vous pouvez essayer de faire enlever l'image. Plusieurs sites, ISP et « hosts » ont leurs sièges aux États-Unis et ils ont des procédures pour l'enlèvement de matériaux qui ont été volés des sites en question par la loi « U.S. Digital Millennium Copyright Act (DMCA) ». Vous pouvez identifier l'ISP par une recherche whois.com et si le voleur est basé aux E.U. ils vous donneront la procédure à suivre pour faire enlever le matériel concerné; vous n'êtes pas obligé d'engager un avocat pour ce faire. Malheureusement, les ISP canadiens ne sont pas sujets aux mêmes

obligations, mais les médias sociaux ont des procédures similaires pour faire enlever le matériel volé.

Sixième étape: La poursuite du voleur de droit. Si vous ne voulez pas, initialement, demander un paiement, mais que vous désirez que le voleur de droit enlève les images ou qu'il appose sur leur site le crédit des images à votre nom; vous pouvez rédiger la lettre vous-même. Mais soyez certain d'inclure vos preuves, des instructions spécifiques sur ce que vous désirez et les mots « Sans préjudice – pour des intentions de régularisations seulement » doivent figurer à un endroit évident dans votre lettre. Ceci assure que votre lettre ne sera pas admissible en court si vous décidez sur cette action légale plus tard dans le processus.

Si vous désirez demander un paiement, je vous recommande de prendre un avocat avec de l'expertise dans le domaine du droit d'auteur – surtout si c'est votre première expérience. Un avocat expérimenté vous aidera à évaluer la valeur de votre réclamation et la probabilité de paiement du voleur de droit. Aussi, le fait de venir d'un avocat ajoute du poids à votre demande.

Mais si vous préparez la lettre vous-même, voici quelques points à ne pas oublier : (1) n'accusez pas le voleur d'avoir commis le crime du siècle – rappelez-vous que la plupart des cas sont par inadvertance – gardez un ton professionnel et évitez l'hystérie; (2) clairement et brièvement, expliquez comment ils utilisent votre image et ce que vous voulez qu'ils fassent – n'écrivez pas un traité légal; (3) si vous demandez des frais, ajoutez une facture et ne demandez pas trop ni trop peu – vous perdriez de la crédibilité si vous demandez 100 fois ce que vous chargez normalement et vous ne serez pas pris au sérieux si vous demandez 6.43\$. Déterminer la valeur correcte de la demande est un peu difficile, c'est la raison pourquoi c'est une bonne idée de prendre un avocat.

En fin: Utilisez des tatouages numériques (watermarks) avec vos images sur votre site. Ça n'arrêtera pas les voleurs de droits, mais ça émet un message que vous essayez de prévenir contre les utilisations frauduleuses et ça vous donnera un appui plus fort si vous devez faire une réclamation contre une personne qui utilise votre image tatouée (oui, cela arrive). Assurez-vous aussi que vos contrats client soient clairs pour qu'ils soient au courant de ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire avec vos images. Finalement, bien que ce n'est pas très probable que vous vous rendiez riche, il est certain que c'est une route difficile, je vous encourage à apprendre vos droits pour protéger vos œuvres et votre gagne-pain en étant proactif dans l'enrayement du viol de vos droits d'auteur. C'est bon pour vous et aussi pour vos confrères photographes.

Dan Pollack est un avocat basé à Toronto qui travaille beaucoup avec le droit d'auteur, les lois contractuelles et aidant les créateurs comme les photographes, les cinématographes, les musiciens et les écrivains à protéger et à obtenir la juste valeur de leurs œuvres. Dan la licence pour pratiquer en Ontario et en Californie. Vous pouvez le rejoindre à dan@danpollacklaw.com et son site internet est le www.danpollacklaw.com.